

Préparer son voyage à l'étranger

Sommaire	
1	Documents nécessaires
2	Santé
3	Douane et moyens de paiement
4	Transports
5	Bons plans

1. Documents nécessaires

• Carte Nationale d'Identité :

Elle vous permet de voyager dans les pays de l'Union Européenne. Pour l'obtenir, il faut s'adresser à la mairie de son lieu de résidence. Le demandeur doit être de nationalité française. **Cette carte est gratuite** elle est valable 10 ans.

Pièces justificatives à fournir :

- 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
- un justificatif d'état civil (extrait d'acte de naissance comportant l'indication de la filiation du demandeur),
- un justificatif de nationalité française,
- un justificatif de domicile ou de résidence,
- l'ancienne CNI en cas de renouvellement,
- un autre document officiel avec photographie (passeport, permis de conduire...) si possible en cas de première demande.

En savoir + : <http://www.service-public.fr> : Rubrique « Vos droits et démarches » -> « Papiers »

• Passeport :

Passeport électronique, bientôt « biométrique » :

Selon les dispositions du décret n°2008-426 du 30/04/08 modifiant le décret n° 2005-1726 du 30/12/05 relatif aux passeports électroniques, le passeport biométrique remplacera progressivement le passeport électronique : il contiendra une image numérisée du visage et les empreintes digitales des 8 des 10 doigts du demandeur.

Le demandeur doit déposer en personne sa demande auprès de la mairie du lieu de son domicile avec les pièces suivantes :

- une pièce d'identité ou tout autre document officiel avec photographie,
- un justificatif de nationalité française,
- un justificatif d'état civil: une copie intégrale d'acte de naissance ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage,
- 2 photographies identiques, de face et tête nue (format 3,5 x 4,5 cm).
- un timbre fiscal de 60 €

En savoir + : <http://www.service-public.fr> Rubrique « Vos droits et démarches » -> « Papiers »

• Le Visa :

Le visa est un simple tampon apposé sur une page du passeport mais il est obligatoire dans de nombreux pays

en dehors de l'Union européenne, délivré par le consulat de chaque pays.

Pour l'obtenir, il faut se présenter au consulat avec un passeport valide, son billet aller-retour ou de continuation du voyage et remplir un formulaire. Le prix est variable selon le pays.

Avant de partir, il est donc indispensable de se renseigner auprès du consulat du pays, assez longtemps à l'avance car les délais de délivrance peuvent être longs.

Pour connaître la liste des consulats en France :

Ministère des Affaires étrangères :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/> : rubrique « Services et formulaires » -> « Annuaire, adresses » -> « Ambassades et consulats en France »

2. Santé

• Vaccins :

Même si cela paraît vraiment contraignant, il n'en reste pas moins vrai que la meilleure protection contre certaines maladies est assurée par les vaccinations.

Chaque pays a sa propre réglementation et il est nécessaire de se renseigner auprès des ambassades, consulats des pays de destination, des agences de voyage, compagnies de transports ou services hospitaliers pour connaître les vaccins exigés.

Renseignez-vous suffisamment tôt avant votre départ sur ce qui est obligatoire ou vivement recommandé, car certaines vaccinations demandent des délais.

Vaccinations obligatoires ou recommandées pour certains pays : Antiamarile (contre la fièvre jaune), vaccin contre la méningite hépatite A, hépatite

Vaccinations conseillées pour tous les pays en particulier pour les pays où les risques de contamination demeurent élevés : tétanos, poliomyélite, typhoïde, diphtérie

Il n'existe pas de vaccin contre le paludisme, mais il existe un certain nombre de médicaments pour se prémunir. Consulter le centre santé voyage.

Il ne faut pas penser qu'au paludisme ou à la fièvre jaune et oublier les maladies sexuellement transmissibles, aussi n'oubliez pas les préservatifs.

Quelques conseils :

Avant votre départ, il est indispensable de prendre certaines précautions, vous pourrez obtenir des conseils auprès de centres agréés ou de médecins.

Recommandations élémentaires :

- éviter de marcher pieds nus ou de vous baigner dans l'eau douce des lacs ou marigots en Asie et en Afrique
- éviter de boire de l'eau non désinfectée, de manger des huîtres ou autres coquillages
- prévoir une trousse à pharmacie d'urgence.

En savoir + : www3.chu-rouen.fr/Internet/services/sante_voyages

Centres de vaccinations agréés en Aquitaine :

- **Centre santé voyages - Hôpital Saint André** - sous-sol consultations externes - 86 cours d'Albert 33000 BORDEAUX - Tél. : 05 56 79 58 17
- **Hôpital Robert Picqué** - Centre International de Vaccinations - 351 route de Toulouse 33140 Villenave d'Ornon - Tél. : 05 56 84 70 99

Centre de vaccination départemental - 17 rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX - Tél. : 05 53 53 22 65

Centre hospitalier de Bayonne - Route de Cambo - 13 avenue de l'Interne J. Loëb - 64100 BAYONNE - Tél. RV : 05 59 44 39 03

Espace santé voyage - 24 boulevard Alsace Lorraine - 64100 PAU – Tél. : 05 59 02 05 22

• Sécurité Sociale et assistance :

Avant de partir il est nécessaire de se renseigner auprès de son centre d'affiliation de sécurité sociale.

- Union Européenne : vous devez demander la carte européenne d'assurance maladie à votre caisse d'assurance maladie. Nominative et gratuite, elle ne nécessite pas de documents justificatifs à fournir pour la recevoir.

- Pour les autres pays, l'assuré devra faire l'avance des frais et rapporter toutes les factures et justificatifs pour se faire éventuellement rembourser à son retour, dans la limite des tarifs forfaitaires français.

Si vous partez à l'étranger dans d'autres conditions que pour des vacances, contactez le service documentation : communication@cpam-bordeaux.cnamts.fr

Pour avoir les adresses locales contacter les agences départementales ou votre mutuelle étudiante.

En savoir + : www.ameli.fr

Caisse primaire d'assurance maladie

Place de l'Europe - 33085 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 0820 904 140 / Fax. : 05 56 11 54 55 – <http://www.bordeaux.ameli.fr> - contact@cpam-bordeaux.cnamts.fr

* heures d'ouverture : lundi au vendredi de 8h à 17h.

3. Douane et argent

. Douane

- Union européenne :

Depuis Janvier 1993, il n'y a plus de franchise pour les particuliers pour l'achat de produits à l'intérieur du Marché Unique (les produits sont achetés toutes taxes comprises).

Néanmoins, certaines marchandises sont soumises, à l'entrée ou à la sortie de l'Union Européenne à une réglementation particulière.

- Autres Pays :

Si vous voyagez hors de l'Union Européenne, les marchandises que vous pouvez rapporter en franchise sont très réduites : se renseigner auprès des services compétents .

Des dépliants d'information sont à la disposition des touristes dans les bureaux des douanes.

En savoir + : www.douane.gouv.fr

• Argent :

Au sein de la zone euro il est facile d'utiliser une carte bancaire. Dans les autres pays, l'utilisation sera plus difficile et entraînera des frais.

Cependant, dans de nombreux pays, les distributeurs de billets sont rares : soyez prévoyants.

Vous pouvez également utiliser des chèques de voyage ; ils sont acceptés dans le monde. Il suffit de les commander à sa banque.

4. Transports

Véhicule

Pour voyager avec son véhicule, il est nécessaire de connaître avant le départ les formalités indispensables, très variables d'un pays à l'autre. Vous devez vous munir de votre permis de conduire, de l'attestation d'assurance, de la carte grise et des documents suivants qui sont souvent nécessaires, voire indispensables.

• Permis de conduire international :

Il est obligatoire dans certains pays comme les Etats Unis mais il est conseillé pour tous les pays étrangers (renseignez-vous auprès des services consulaires du pays concerné). Et il est obligatoire dans tous les pays pour louer une voiture.

Cette formalité est gratuite et le délai de délivrance est de 8 jours. Il est valable 3 ans.

Pièces à fournir :

- permis de conduire national
- deux photos d'identité récentes
- un justificatif d'identité

Pour l'obtenir, s'adresser à la Préfecture du département au service du Permis de conduire.

En savoir plus : www.service-public.fr Rubrique « Transports » -> « Automobile et deux roues ».

• Le carnet de passage en douane :

C'est un document douanier qui sert de caution pour certains pays (Egypte, Inde, Afrique...). C'est essentiellement une mesure pour enrayer la vente de véhicules dans ces pays.

Le montant de la caution, par garantie bancaire, est très élevé, il peut aller de 50 à 100 % du montant hors taxe du véhicule (pour l'Egypte 250%). Ce sont les Automobiles Club qui s'occupent de cette formalité. Vous devez être adhérent et acheter le carnet, le délai pour l'obtenir est de 15 jours minimum.

Automobile club du Sud-Ouest

8 place des Quinconces 33000 BORDEAUX - Tél. : 05 56 44 22 92 - Fax. : 05 56 48 57 47 – Mél : automobileclub-sudouest@wanadoo.fr - www.automobileclub.org/site/club/adresses/index_club.php?dept=33 Rubrique « Se déplacer »

• Assurance :

La carte verte est une attestation d'assurance valable dans de nombreux pays d'Europe et du Maghreb. Le conducteur du véhicule assuré doit être en mesure de présenter ce document.

Pour les autres pays se renseigner auprès de son assureur, mais il est souvent nécessaire de souscrire une assurance complémentaire.

En savoir + : <http://www.cdia.fr>

Train en Europe :

Pour voyager moins cher, les jeunes ont le choix entre différentes formules à tarifs réduits, en train, en avion ou en bus. Des cartes de réductions leur permettent également d'obtenir des avantages supplémentaires.

InterRail offre des Pass pour voyager en train en Europe. Avec un InterRail Pass, vous pouvez voyager en train à travers l'Europe. Il vous suffit de choisir les pays que vous voulez visiter et le nombre de jours de voyage en train dont vous avez besoin

- « **L'InterRail Global Pass** » est valable pour les voyages en train dans et entre 30 pays européens. Le Global Pass est disponible sur une période continue de 22 jours ou 1 mois, ou sur une durée flexible de 5 ou 10 jours. L'InterRail Global Pass est valable pour les voyages en train dans et entre 30 pays européens. Le Global Pass est disponible sur une période continue de 22 jours ou 1 mois, ou sur une durée flexible de 5 ou 10 jours.

Avantages supplémentaires ! Votre InterRail Global Pass vous permettra de bénéficier, en plus de voyages illimités à travers l'Europe, de réductions ou gratuités auprès des différents partenaires de l'Ima SNCF (compagnies maritimes, musées, hôtels...). Une brochure détaillant ces avantages vous sera remise lors de votre achat SNCF.

- « **L'InterRail One Country Pass** » (ancien Eurodomino) permet de découvrir au choix l'un des pays de l'offre InterRail : 3, 4, 6 ou 8 jours flexi (à utiliser dans une période de 1 mois).

Conditions

- Pour les jeunes de moins de 26 ans, un pass InterRail Jeune valable en 2^{de} classe.
- Pour les personnes de plus de 26 ans, le pass InterRail Adulte, valable en 1^{ère} ou en 2^{de} classe.

En savoir + :

- SNCF : www.voyages-sncf.com

Rubrique « guide du voyageurs » -> « International »

- Interrail :

<http://francais.interrailnet.com/enfr/http://francais.interrailnet.com/enfr>

*De nombreux pays européens possèdent également des cartes et billets permettant de voyager à des prix intéressants (Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Suisse, pays scandinaves) : se renseigner auprès de l'Office de Tourisme du pays concerné ou des chemins de fer.

- **Autobus:**

Linebus - 24 rue Saint Vincent de Paul - 33000 BORDEAUX - Tél. : 05 56 91 10 01 / Fax : 05 56 94 33 07 - www.linebus.com

heures d'ouverture : du lundi au vendredi 9h.12h et 14h. 18h et samedi 9h à 12h.

- Destinations au départ de Bordeaux : Portugal, Espagne.

Eurolines - 32 rue Charles Domercq - 33800 BORDEAUX - Tél. : 05 56 92 50 42 - Fax. : 05 56 92 57 84 - bordeaux@veolia-eurolines.eu

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- Nombreuses destinations au départ de Bordeaux : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, , Grande-Bretagne, Hongrie, Italie,, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, République Tchèque, Serbie, Suède, Maroc.

4. Bons plans

"Carte Internationale d'Etudiant ISIC"

Tous les étudiants, lycéens, collégiens ou personnes en formation à temps complet peuvent acheter la carte ISIC (selon la définition des "Ministers of Education of the European UNESCO member states at their meeting in Vienna in November 1967"). Selon ces textes, le statut d'étudiant à plein temps se définit par un minimum de 15 heures de cours par semaines pendant 12 semaines de l'année.

L'âge minimum est de 12 ans et il n'y a pas d'âge maximum. Seuls les avantages de la carte sont restrictifs en fonction de l'âge du possesseur. Les étudiants étrangers peuvent acheter leur carte ISIC en France.

Dans l'hémisphère nord, la carte ISIC est valable du 1^{er} septembre de l'année jusqu'au 31 décembre de l'année suivante et pour une durée de 16 mois maximum.

Pour l'obtenir, il est nécessaire de fournir sa carte d'étudiant de l'année scolaire en cours ou un document émanant de l'organisme enseignant (Certificat de scolarité, lettre du directeur d'école, du Proviseur, ...), une photo d'identité récente et 12 €.

En savoir + : www.isic.tm.fr

* La carte Jeune Internationale de Voyage

La carte IYTC est le document officiel mondial pour la mobilité de la jeunesse reconnue par l'UNESCO.

Elle concerne les jeunes de moins de 25 ans et offre des réductions dans le monde entier dans les domaines suivants transports, hébergement, manifestations culturelles. Cette carte est valable un an à partir de la date d'émission.

Pour l'obtenir, il faut fournir une pièce d'identité, une photo récente et 13 €.

En savoir + : www.isic.tm.fr

"Carte Sociale des Oeuvres Universitaires Franco-Allemande"

Elle permet aux étudiants français de bénéficier des restaurants et logements universitaires en Allemagne au même tarif que les étudiants allemands, dans la limite des places disponibles. Elle est valable une année civile.

Pour l'obtenir, il faut fournir sa carte d'identité nationale ou pièce justifiant la nationalité française, sa carte d'étudiant ou le certificat de scolarité de l'année en cours, une photo d'identité et 2,20 €. Elle est délivrée par le CROUS.

CROUS - Agence comptable - 18 rue du Hamel 33000 Bordeaux - Tél. : 05 56 33 92 63 -

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h et mercredi de 9h30 à 12h.

A lire fiche nationale du CIDJ : Préparer son voyage à l'étranger